

**DEMANDE DE PROLONGATION
DU PROGRAMME DE FLEXIBILITÉ TARIFAIRE
POUR LE MAZOUT ET LA BIÉNERGIE**

1 **PROPOSITION SUR DES PROGRAMMES COMMERCIAUX**2 **Programmes de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie**

3 Gaz Métro demande à la Régie de reconduire, pour la période se terminant le 30 septembre
 4 2009, le programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie pour les tarifs D₁, D₃ et
 5 D_M. Depuis 1995, Gaz Métro a utilisé ce programme qui a fait l'objet d'un suivi périodique à la
 6 Régie. Le tableau suivant résume les résultats depuis l'instauration de ce programme :

ANNÉE	VOLUMES PRÉSERVÉS		REVENUS T/D PRÉSERVÉS (\$)	REVENUS D PRÉSERVÉS ⁽¹⁾ (\$)	MONTANT RABAIS CONSENTIS (\$)
	MAZOUT (m ³)	BIÉNERGIE ⁽²⁾ (m ³)			
1995	22 209 399	210 091	3 600 000	-	797 649
1996		3 258 929	599 617	-	179 503
1997		15 970 042	2 785 788	-	854 102
1998		682 576	135 042	-	15 715
1999	11 578 933	2 024 613	2 148 386	-	494 250
2000	2 301 409	4 288 250	1 158 283	-	466 567
2001	3 854 339	10 318 820	2 144 660	-	1 234 358
2002	9 209 285	12 153 578	3 276 843	2 207 719	1 638 103
2003	6 011 519	11 319 822	3 251 857	2 215 428	1 428 254
2004	5 218 361	6 993 091	1 540 127	657 747	892 698
2005	5 206 799	4 601 762	1 760 965	981 087	656 737
2006	2 497 124	4 929 606	1 317 072	836 504	543 859
2007*		477 815	90 666	57 219	45 775
2008**		700 000	133 000	91 000	72 500
TOTAL	68 087 168	77 928 995	23 942 306	7 046 704	9 320 070

7 * Engagement pour l'année 2006-2007

8 ** Projection pour l'année 2007-2008

9 ⁽¹⁾ Revenus inclus dans la colonne "Revenus T/D préservés"

10 Ce tableau démontre que Gaz Métro a pu préserver 146 016 163 m³ depuis l'existence de ce
 11 programme. Pour l'année 2006, environ 41 % de rabais (543 859 \$ / 1 317 072 \$) ont été

1 alloués afin de préserver des revenus de transport et de distribution (T/D) de 1 317 072 \$. Ce
2 pourcentage s'avère de beaucoup inférieur au maximum de 85 % autorisé par la Régie dans sa
3 décision D-94-52. Par ailleurs, depuis octobre 2003, l'ensemble des rabais octroyés dans le
4 cadre du programme de flexibilité tarifaire sont déterminés de manière à ce que les rabais ne
5 puissent être supérieurs à 100 % des revenus de distribution.

6 Depuis son existence, ce programme a permis de prévenir une perte de volumes et de revenus
7 T/D ainsi que la hausse tarifaire qui en résulterait auprès de l'ensemble de la clientèle.

8 Gaz Métro a démontré que la gestion de ce programme a été à l'avantage de la clientèle. D'une
9 part, ce programme comporte des formules normées qui permettent de contrer la concurrence
10 sans octroyer de rabais de façon discriminatoire.

11 D'autre part, un suivi trimestriel est présenté à la Régie afin de l'informer des sommes
12 octroyées ainsi que des volumes et revenus T/D préservés.

13 Pour 2007, nous n'avons présentement alloué aucun rabais pour préserver des volumes de gaz
14 naturel par rapport au mazout en raison d'une situation concurrentielle à l'avantage du gaz
15 naturel.

16 Pour 2008, nous prévoyons que la situation concurrentielle par rapport au mazout sera encore à
17 l'avantage du gaz naturel. Nous ne prévoyons donc aucun rabais dans le présent dossier
18 tarifaire pour la flexibilité tarifaire mazout.

19 Par contre, pour la flexibilité tarifaire biénergie, nous devons maintenir une enveloppe
20 budgétaire de 72 500 \$, car il y a toujours six redistributeurs locaux d'électricité (R-3596-2006)
21 qui maintiennent le tarif BT au-delà de la date butoir du 1^{er} avril 2006.

22 Gaz Métro est d'avis que ce programme constitue un outil marketing profitable puisqu'il peut
23 être utilisé selon les besoins pour réagir face à la concurrence dans le marché. D'ailleurs, la
24 Régie a accepté de renouveler annuellement les demandes de flexibilité tarifaire depuis 1995.
25 Gaz Métro considère important que ce programme soit disponible en tout temps auprès de sa
26 force de vente. Gaz Métro a tout intérêt à continuer de gérer efficacement ce programme

- 1 puisque les rabais consentis sont ajoutés, en totalité, au coût de service de l'année au cours de
- 2 laquelle ils ont été accordés.

- 3 En conséquence, Gaz Métro demande à la Régie que le programme de flexibilité tarifaire pour
- 4 le mazout et la biénergie soit disponible pour la période se terminant le 30 septembre 2009.